



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze du mois de décembre à dix-neuf heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le neuf décembre deux mil vingt et un.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 décembre 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

Absents excusés : Madame Laurence DUPIRE, Messieurs Bernard GUILBERT, Guy REGNIER et Renaud VAHE.

Procurations : Mme Laurence DUPIRE à M. Marco PUAUX
M. Bernard GUILBERT à Mme Véronique FIOLET
M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Renaud VAHE à Mme Emmanuelle PIERROT

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 19 (15 présents et 4 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 20h33

Objet : Demande de subvention au titre de la DSIL pour l'aménagement de l'espace Saint-Sauveur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement de l'espace Saint Sauveur, ayant pour objectifs la création d'un square public, la végétalisation et la construction de 20 places de stationnement. Monsieur le Maire précise que le lot N°1 reprend les travaux de voirie, d'assainissement et d'éclairage et le lot N°2 des travaux d'aménagement paysager.

Le montant total estimatif de cette opération est de 231 726,00 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune d'Hesdin souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

| Dépenses | Montant H.T. | Ressources | Montant H.T. | Taux |
|---------------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|--------------|
| Travaux | | | | |
| Travaux estimés | 183 000,00 € | ETAT | | |
| | | - DSIL | 185 380,80 € | 80 % |
| | | Sous-total | 185 380,80 € | 80 % |
| Autres | | | | |
| Frais de levé topographique (facture) | 2 226,00 € | | | |
| Démolition EPF | 34 000,00 € | - Fonds propres | | |
| Permis d'Aménager | 3 700,00 € | - Emprunts | 46 345,20 € | 20 % |
| Frais de Maîtrise d'Œuvre | 8 500,00 € | | | |
| | | Sous-total | 46 345,20 € | 20 % |
| Coût de l'opération | 231 726,00 € | Total | 231 726,00 € | 100 % |

*dans la limite de 80%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER l'opération et les modalités de financement,**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel,**
- **DE S'ENGAGER à financer la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Pour : 19
 Contre : 0
 Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le neuf décembre deux mil vingt.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
 Matthieu DEMONCHEAUX.

